

## INDEX CHRONO-THEMATIQUE

**Henry MONTGRENIER (Dijon)**

Entretien réalisé le 30 avril 1997

### • ancien MRU

1946 : Licencié en droit à Dijon.  
Deviens rédacteur à la délégation départementale de la reconstruction en Côte d'Or.  
Chef du service juridique dans la direction départementale de la construction créée en 1952.

A partir de 1962 : Nouvelles tâches (permis de construire, urbanisme)

1963 : Chef du service habitation en Côte d'Or

1967 : Devient CASA (chef adjoint du service administratif)

1973 : C.S.A.

1975 : Chargé de mission H.C. auprès du DDE pour devenir délégué interrégional de l'ANAH (pour les régions Sud-Est) en restant conseiller juridique de la DDE Côte d'Or.

Retraite en 1986 ou 1987.

Est resté à Dijon mais activités étendues à plusieurs régions.  
A aussi été enseignant (CIFP et faculté de droit à Dijon).

### FACE A

4 : Etudes secondaires, Faculté de droit à Dijon, licence en 1946.  
Délégation départementale de la reconstruction dirigée par un IPC, qui était responsable du service départemental des Ponts et chaussées.

25 : Première « coopération » avec un IPC, a été « utile pour comprendre comment fonctionnait le service des Ponts et chaussées ».

*[L'intéressé demande une coupure].*

28 : (1952) Création de la direction départementale de la construction de Côte d'Or.  
Montgrenier était chef du service juridique et contentieux et désigné comme commissaire du gouvernement auprès des commissions de dommages de guerre (contentieux importants sur indemnités).

(1955) Commission régionale de Dijon puis en  
(1964) Commission régionale de Lyon  
+ commission d'arrondissements des dommages de guerre dans 9 arrondissements (= départementaux)

55 : Intérêt de ces tâches ....

62 : A partir de 1962-63 aménagement de ces tâches...

68 : Chargé de tâches « permanentes » au HC : permis de construire, urbanisme ... représentation de l'Etat devant les tribunaux administratifs...

82 : (1963) Responsable du service habitation ... tâches ...

102 : (1962) Intégré dans un corps interministériel (attaché 2ème classe puis en 1967 1ère classe).  
(1967) CASA (effet rétroactif en 1963)

- (1973) CSA (effet rétroactif en 1973)
- 117 : (1975) Délégué interrégional de l'ANAH.
- 149 : En 1967, devait être muté en Saône et Loire (Mâcon) mais monte une « expérience interdépartementale » : un service juridique sur Côte d'Or et Saône et Loire...
- 176 : Nouvelles tâches avec Equipement : extension du domaine juridique.
- 183 : [Sa carrière a été facilitée par ] « la souplesse du corps des Ponts et chaussées « due aux relations entre IPC.
- 196 : A cette époque : travaux de l'A6 avec un contentieux très lourd.
- 241 : Cette « expérience » s'est bien passées. En 1970, projet d'étendre à deux autres départements : Yonne et Nièvre.
- 289 : (1974) Devient délégué interrégional de l'ANAH (Bourgogne, Auvergne, Franche-Comté, Limousin, Rhône-Alpes) reste basé à la DDE.
- 338 : La création de l'Equipement a multiplié ses tâches.
- 394 : A l'ANAH, a eu de bonnes relations avec IPC.
- 419 : « Nous (CSA) étions en concurrence directe avec le corps des IPC » et « le grand maître de l'Equipement » (direction du personnel et organisation des services), « c'est toujours un IPC »
- 435 : Lire M. Crozier : c'est une « autogestion du corps des Ponts ».

## **FACE B**

- 14 : Avait « une claire conscience de la disproportion entre CSA et IPC dans la chasse aux postes » surtout de directeur départemental ou régional.
- 23 : La fusion s'est produite rapidement sans avertissement. Chacun des cadres de la Construction s'est demandé quel sera son sort.  
« C'est une absorption, pas une fusion ».
- 42 : Fusion ⇒ Montgrenier perçoit que cela va changer le sens de sa carrière mais sait aussi que « dans l'administration des Travaux publics on a toujours souffert de l'absence de juristes » (l'avait déjà remarqué dans les années 40, alors que les services juridiques étaient très puissants dans la Construction et dans son administration centrale).
- 56 : Aux Travaux publics, le service central n'était pas puissant, mais les ingénieurs en chef l'étaient dans les départements - (les « préfets techniques ») ⇒ les affaires juridiques y étaient mal traitées, et les juristes craignaient les ingénieurs.
- 73 : Montgrenier était « libre » au MRU de dire qu'un service s'était trompé.
- 82 : Après la fusion, « année de doute sur les affectations »
- 124 : Années 66-67 : contestations augmentent ... « l'aspect technique d'un projet d'utilité publique n'est plus de la seule compétence des ingénieurs »...
- 172 : Epoque de « l'arrêt de Villeneuve d'Asq » et de la notion de « désutilité » d'une opération de travaux publics.
- 197 : Ce qu'a apporté l'Equipement : des moyens matériels,
- 220 : des moyens en personnel (collaboration des ITPE) [pour travailler à l'ANAH].
- 253 : Les ingénieurs réviseurs (de la Construction) n'avaient pas toujours la même qualification, le même poids, et la même disponibilité.

l'habitat en France...

l'urbanisme en France...

- 404 : L'autorité des urbanistes en chef (avant la fusion).
- 449 : Les IPC ne s'intéressaient pas aux problèmes de Construction ; les (+ jeunes s'intéressaient à l'urbanisme, permettant de mobiliser leur compétence en matière de voirie).

## **FIN**

Hors micro :

- Les ITPE ont d'emblée brigué des postes dans les GEP.
- Montgrenier a eu des offres de services à Paris :
  - années 60, on lui propose un poste au Bureau des organisations et méthode en administration centrale,
  - en 1984 adjoint au directeur de l'ANAH.
- Dit aussi manqué des appuis politiques nécessaires pour obtenir une inspection générale.
- Rappelle que cela n'a pas été une « fusion » mais une « absorption ».
- L'organisation des services : le service UOC n'a pas changé après la fusion. Les nouveaux organigrammes ont été conçus localement puis avalisés par l'administration centrale.
- Evoque le choix du titulaire au poste de chef de GAC dans la DDE de Côte d'Or en 1967. Deux candidats un ingénieur divisionnaire et Montgrenier. Le corps des ITPE et les ingénieurs-réviseurs (syndicat FO) se mobilisent en faveur de l'ingénieur (Montgrenier rend sa carte FO). Met en évidence la différence entre « syndicats verticaux » et « syndicats des corps ».
- Ajoint au DDE de la Côte d'Or : l'ancien DDC.
- Pour Montgrenier, la période la plus « attachante » de sa carrière : commissaire du gouvernement aux dommages de guerre, « on lui faisait confiance ».
- A la fusion les ingénieurs refusaient d'être placés sous les ordres des administratifs.
- La création de l'Equipement a été une bonne chose pour les techniciens (ils ont été assimilés au corps des ingénieurs), moins bonne pour les administratifs (dont les rémunérations accessoires furent moindres).
- Sa vraie carrière aurait dû l'amener à être DDE ou DRE mais c'était sans compter le poids du corps des Ponts.